Nations Unies A/77/325

Assemblée générale

Distr. générale
2 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 138 de l'ordre du jour provisoire*
Budget-programme pour 2022

Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En avril 2022, le Secrétaire général a rencontré le Président de la Fédération de Russie et le Président de l'Ukraine pour discuter de la possibilité d'atténuer l'insécurité alimentaire mondiale au moyen du lancement de deux initiatives en parallèle : l'une visant à faciliter la sécurité de la navigation pour l'exportation de céréales et de denrées alimentaires connexes et d'engrais, y compris l'ammoniac, depuis l'Ukraine, et l'autre visant à faciliter l'accès sans entrave au marché mondial des produits alimentaires et des engrais en provenance de la Fédération de Russie. Le Secrétaire général a également rencontré le Président de la Türkiye pour évoquer avec lui l'impact du conflit armé sur les questions mondiales, notamment la sécurité alimentaire, l'énergie et les finances.

Le 22 juillet 2022, deux initiatives ont été signées : le mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux, et l'Initiative sur le transport sécurisé des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, conclue entre la Turquie, la Fédération de Russie et l'Ukraine, et signée par l'Organisation des Nations Unies en qualité de témoin.

Le présent rapport est soumis pour demander à l'Assemblée générale d'approuver les ressources supplémentaires nécessaires pour 2022 dans le cadre de l'appui prêté par l'Organisation des Nations Unies à la mise en œuvre de ces deux initiatives ; le montant total estimatif des ressources supplémentaires nécessaires pour 2022 s'élève à 3 524 600 dollars (montant brut) et à 3 330 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* A/77/150.

Merci de recycler

L’Assemblée générale est également priée d’autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses pour 2022 d’un montant maximal de 3 524 600 dollars, de noter que l’utilisation de l’autorisation d’engagement sera indiquée dans le rapport sur l’exécution du budget pour 2022 et de noter que le Secrétaire général a l’intention de soumettre à l’Assemblée générale, pour examen pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, un rapport sur les prévisions révisées qui comprendrait les besoins budgétaires pour 2023 concernant les activités des Nations Unies visant à atténuer l’insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires.

I. Vue d'ensemble

1. Le présent rapport a trait à la coopération internationale en vue de régler les problèmes internationaux de caractère humanitaire qui, selon l'Article 1 (3) de la Charte des Nations Unies, fait partie des buts de l'Organisation. Elle est également étroitement liée à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a affirmé le rôle central et unique que l'Organisation des Nations Unies joue dans la direction et la coordination des efforts que fait la communauté internationale pour aider les pays touchés par des crises humanitaires, et a souligné le rôle de direction que jouent le Secrétaire général et le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe pour assurer une réponse rapide et cohérente aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence.

2. Le présent rapport fait également suite à l'appel lancé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 76/124, aux États Membres, aux parties à un conflit armé, à l'Organisation des Nations Unies, aux organisations humanitaires et de développement et aux autres acteurs compétents pour qu'ils renforcent d'urgence leurs mesures visant à prévenir la famine et à réduire et à combattre l'insécurité alimentaire aiguë. Cet appel a encore été prolongé dans la résolution 76/264 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a demandé à la communauté internationale de soutenir d'urgence les pays touchés par la crise de la sécurité alimentaire sur les principes d'unité, de la solidarité et de la coopération multilatérale renouvelée, et a reconnu le rôle moteur et fédérateur fondamental que joue le système des Nations Unies pour mobiliser et coordonner l'action mondiale, sous la direction du Secrétaire général. Dans la même résolution, l'Assemblée a demandé aux États Membres et aux autres parties prenantes concernées de maintenir en état de fonctionnement les chaînes d'approvisionnement alimentaire et agricole.

3. La Fédération de Russie et l'Ukraine comptent parmi les plus gros producteurs et exportateurs de produits de base agricoles au monde. Les deux pays sont des exportateurs nets de produits agricoles et sont les principaux fournisseurs de denrées alimentaires et d'engrais sur les marchés mondiaux. En 2021, la Fédération de Russie ou l'Ukraine, ou les deux, se sont classés parmi les trois premiers exportateurs mondiaux de blé, d'orge, de maïs, de colza et d'huile de colza, et de graines de tournesol et d'huile de tournesol. La Fédération de Russie s'est également classée au premier rang mondial des exportateurs d'engrais azotés, au deuxième rang des fournisseurs d'engrais potassiques et au troisième rang des exportateurs d'engrais phosphorés.

4. Un grand nombre de pays importateurs de denrées alimentaires et d'engrais, dont beaucoup appartiennent aux groupes des pays les moins avancés et des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, dépendent des approvisionnements alimentaires et des engrais russes et ukrainiens pour satisfaire leurs besoins de consommation. Bon nombre de ces pays étaient déjà aux prises avec les effets négatifs des prix internationaux élevés des aliments et des engrais avant février 2022, en raison notamment de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces dynamiques ont été aggravées par les conséquences du conflit armé en Ukraine.

5. Mesurées par l'indice des prix des denrées alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les cotations internationales à l'exportation des denrées alimentaires de base ont connu des augmentations presque ininterrompues du second semestre 2020 jusqu'en mars 2022, où elles ont atteint un niveau record. Les marchés mondiaux des céréales et des huiles végétales ont été parmi les plus touchés. Les simulations de la FAO de juin 2022 indiquaient que les origines alternatives ne pourraient compenser que partiellement une réduction soudaine et brutale des exportations de céréales par la Fédération de Russie et

l'Ukraine, entraînant une pénurie mondiale, donnant lieu à une nouvelle augmentation de 8 % à 22 % des prix internationaux des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

6. De même, les prix des engrais, mesurés par l'indice des engrais de la Banque mondiale, ont continué d'augmenter au cours du premier semestre 2022, les prix de certaines catégories d'engrais ayant déjà connu des hausses record entre 2020 et fin 2021.

7. L'augmentation significative des prix des denrées alimentaires touche les populations les plus vulnérables des pays en développement, exerçant une pression sur les ménages les plus pauvres qui consacrent la plus grande part de leurs revenus à l'alimentation. Ces ménages sont plongés dans le dénuement et confrontés à la faim, et contraints de réduire leurs dépenses en matière d'éducation et de santé. La situation est très préoccupante, car la stabilité sociale et politique et l'augmentation des prix des denrées alimentaires sont fortement corrélées.

8. Il est crucial de garantir la disponibilité des denrées alimentaires et des engrais dans les milieux dépendants des importations, notamment en libérant les stocks existants de denrées alimentaires et d'engrais. Toutefois, il n'y aura pas de solution efficace à la crise alimentaire sans réintégrer la production de denrées alimentaires et d'engrais de la Fédération de Russie et de l'Ukraine sur les marchés mondiaux. En outre, il a été reconnu que les opérations commerciales devaient être facilitées afin d'intensifier l'opération de manière à renforcer suffisamment l'offre et à contenir ou réduire les prix des denrées alimentaires.

9. Dans le cadre de la mission humanitaire des Nations Unies, en avril 2022, le Secrétaire général a rencontré le Président de la Fédération de Russie et le Président de l'Ukraine pour discuter de l'atténuation de l'insécurité alimentaire mondiale par la mise en œuvre parallèle de deux initiatives : l'une visant à faciliter la navigation en toute sécurité pour l'exportation de céréales et de denrées alimentaires connexes et d'engrais, y compris l'ammoniac, à partir des ports d'Odessa, de Tchornomorsk et de Ioujne (« les ports ukrainiens ») ; et le deuxième facilitant l'accès sans entrave des denrées alimentaires et des engrais en provenance de la Fédération de Russie aux marchés mondiaux. Le Secrétaire général a également rencontré le Président de la Türkiye pour évoquer avec lui l'impact du conflit armé sur les questions mondiales, notamment la sécurité alimentaire, l'énergie et les finances.

10. Le Secrétaire général a créé deux équipes spéciales des Nations Unies qu'il a chargées de négocier ce plan selon une approche parallèle, cohérente et coordonnée. Le Secrétaire général de la CNUCED a mené les négociations avec la Fédération de Russie sur la facilitation de l'accès sans entrave au marché mondial des produits alimentaires et des engrais russes, qui ne font pas l'objet de sanctions, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a mené les négociations sur la sécurité de la navigation pour l'exportation de céréales et de produits alimentaires connexes et d'engrais, y compris l'ammoniac, à partir des ports ukrainiens. L'Organisation maritime internationale et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont également apporté leur soutien à ces initiatives.

11. Les négociations ont abouti à la signature, le 22 juillet 2022, d'un mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et des engrais russes sur le marché mondial (appelé Initiative de facilitation du commerce) et de l'Initiative sur le transport sécurisé des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens entre la Türkiye, la Fédération de Russie et l'Ukraine (également appelée Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire), signée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de témoin. Un premier navire opérant

dans le cadre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire a quitté le port d'Ukraine le 1er août 2022. Les prix du blé ont chuté de 6 % à 8 % immédiatement après la signature des accords, et l'indice des prix de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a chuté de 9 % en juillet – la plus forte baisse jamais accusée en un mois depuis 2008.

12. Le mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce restera en vigueur pour une période de trois ans. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire restera en vigueur pendant 120 jours à compter de la date de sa signature par toutes les parties, le 22 juillet 2022. L'accord relatif à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire peut être prolongé automatiquement pour la même période, sauf si l'une des parties notifie son intention de renoncer à l'Initiative ou de la modifier.

13. On trouvera indiqués dans le présent rapport les besoins initiaux en ressources au titre de l'appui prêté par l'ONU à l'Initiative sur l'exportation de céréales de la mer Noire et à l'Initiative de facilitation du commerce. Pour permettre la mobilisation urgente de l'appui des Nations Unies, les contributions volontaires sont utilisées comme un mécanisme de transition temporaire, en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur les ressources nécessaires proposées dans le présent rapport.

14. Le montant total des ressources nécessaires pour couvrir la période du 22 juillet au 31 décembre 2022 est estimé à 3 524 600 dollars, dont 848 600 dollars à l'appui de l'Initiative de facilitation du commerce, 2 481 700 dollars à l'appui de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et 194 300 dollars pour couvrir les besoins liés aux contributions du personnel. L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant total estimatif des ressources nécessaires et à autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximal de 3 524 600 dollars pour appuyer les initiatives, et à noter que le Secrétaire général rendra compte de l'utilisation de l'autorisation d'engagement dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2022. La proposition repose sur l'hypothèse que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire sera prolongée au-delà de la période initiale de 120 jours.

15. Le Secrétaire général prévoit de soumettre à l'Assemblée générale, pour examen pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, un rapport sur les prévisions révisées du projet de budget-programme pour 2023 qui comprendrait les besoins budgétaires pour 2023 concernant les activités des Nations Unies visant à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires.

II. L'Initiative de facilitation du commerce

A. Introduction

16. Le 22 juillet 2022, dans le cadre des efforts qu'il déploie face à la récente augmentation de l'insécurité alimentaire mondiale, le Secrétaire général a signé un mémorandum d'accord avec la Fédération de Russie pour faciliter l'accès sans entrave des produits alimentaires et des engrais russes, qui ne sont pas soumis à des sanctions, aux marchés mondiaux. Cette initiative, connue sous le nom d'Initiative de facilitation du commerce, vise à apporter de la stabilité aux marchés alimentaires mondiaux en facilitant l'accès mondial aux produits agricoles, y compris les engrais et les matières premières nécessaires à la production d'engrais. Il est vital d'essayer d'aplanir les turbulences du marché mondial des engrais, qui menacent désormais les récoltes de la saison prochaine, notamment les récoltes de riz, l'aliment de base le plus consommé dans le monde.

17. Le Secrétariat supervisera et coordonnera l'Initiative de facilitation du commerce pour favoriser, conformément à l'Article premier de la Charte, une coopération internationale propre à régler les problèmes internationaux de caractère économique et humanitaire. La CNUCED sera l'entité chef de file, agissant conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a énoncé les principales fonctions de la CNUCED, à savoir notamment favoriser l'expansion du commerce international, principalement en vue d'accélérer le développement économique, et en particulier le commerce entre pays ayant atteint des niveaux de développement différents ; le cas échéant, prendre des mesures en collaboration avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, en vue de la négociation et de l'adoption d'instruments juridiques multilatéraux dans le domaine du commerce ; et servir de centre pour l'harmonisation des politiques des gouvernements et des groupements économiques régionaux en matière de commerce et de développement, conformément à l'Article premier de la Charte.

18. L'Initiative de facilitation du commerce vise les objectifs suivants :

a) Poursuite des livraisons commerciales de produits alimentaires et d'engrais de la Fédération de Russie aux pays qui en ont besoin ;

b) Poursuite des efforts déployés par le Secrétariat pour faciliter l'accès transparent et sans entrave au marché mondial des aliments et des engrais, y compris pour les matières premières nécessaires à la production d'engrais (notamment l'ammoniac), en provenance de la Fédération de Russie ; dans le cadre de l'Initiative, la Fédération de Russie informera le Secrétariat de tout obstacle potentiel ou existant à cet accès qui pourrait survenir dans les secteurs de la finance, des assurances et de la logistique ;

c) Facilitation par la Fédération de Russie de l'exportation sans entrave de denrées alimentaires, d'huile de tournesol et d'engrais à partir des ports ukrainiens.

19. Pour appuyer l'Initiative de facilitation du commerce, la CNUCED prendra la tête des efforts visant à engager les autorités compétentes et le secteur privé à exempter effectivement les produits alimentaires et les engrais, y compris les matières premières nécessaires à la production d'engrais (notamment l'ammoniac), en provenance de la Fédération de Russie, des mesures imposées à cette dernière, en partant du principe que ces mesures ne s'appliquent pas aux produits alimentaires et aux engrais. Cela devrait l'exportation sans entrave de produits alimentaires et d'engrais russes, y compris les matières premières nécessaires à la production d'engrais (notamment l'ammoniac), sur le marché mondial, compte tenu de l'impératif de la sécurité alimentaire mondiale et des besoins urgents des producteurs et négociants de produits alimentaires et d'engrais concernés dans la Fédération de Russie.

20. L'un des mécanismes de coopération sera constitué par des groupes de travail sectoriels bilatéraux et multilatéraux auxquels participeront les autorités compétentes telles que les régulateurs nationaux (comme les départements du Trésor, les autorités chargées des sanctions) et les ministères sectoriels (comme les ministères de l'agriculture, les ministères du commerce et de l'industrie, les ministères des transports), mais aussi des acteurs clés du secteur privé, comme les associations d'assurance et d'autres entités sectorielles pertinentes.

21. Comme indiqué dans le mémorandum d'accord, l'Initiative de facilitation du commerce restera en vigueur pour une période de trois ans.

B. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de décision et le projet de budget-programme pour 2022

22. Les activités entreprises par l'ONU en tant que participante à l'Initiative de facilitation du commerce relèvent du programme 10 (Commerce et développement), du plan-programme et du chapitre 12 (Commerce et développement), du budget-programme pour 2022 [voir A/76/6 (Sect. 12)], qui relève de la CNUCED.

C. Activités nécessaires à la mise en œuvre de l'Initiative

23. Au nom du Secrétariat, la CNUCED répondra aux demandes de la Fédération de Russie et fournira des conseils techniques à la Fédération de Russie et aux entreprises russes concernant la facilitation du commerce dans le cadre du mémorandum d'accord.

24. La CNUCED a mis en place une équipe spéciale chargée d'appuyer l'Initiative de facilitation du commerce. Les activités prévues sont les suivantes :

a) Établissement de canaux d'information mutuels entre la Fédération de Russie et le Secrétariat aux fins de la mise en œuvre de l'accord et de la communication au Secrétariat de tout obstacle rencontré dans l'accès aux marchés mondiaux des aliments et des engrais en provenance de la Fédération de Russie ;

b) Offre d'un appui aux groupes de travail sectoriels bilatéraux et multilatéraux mobilisant les acteurs concernés du gouvernement et du secteur privé et facilitation de leurs efforts ;

c) Sur la base des demandes émanant de la Fédération de Russie, liaison avec le secteur privé, y compris les associations commerciales, les groupes industriels et les entreprises, pour traiter les questions découlant du commerce non sanctionné lié au mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et l'Organisation des Nations Unies.

D. Incidences budgétaires

25. Le montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires à l'appui de l'Initiative de facilitation du commerce pour la période allant du 22 juillet au 31 décembre 2022 s'élève à 848 600 dollars (net des contributions du personnel) au titre de la section 12 et est résumé dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources nécessaires pour 2022, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Ressources nécessaires pour 2022*
Autres dépenses de personnel	206,6
Consultants	312,0
Voyages officiels	260,0
Frais généraux de fonctionnement	70,0
Total	**848,6**

Tableau 2
Ressources supplémentaires nécessaires pour les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour 2022, par catégorie et par classe

	Nombre	*Détail*
Nombres de postes requis pour 2022	3	1 P-5, 1 P-4, 1 G(AC)

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

26. Le montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires à l'appui de l'Initiative de facilitation du commerce comprend un montant de 206 600 dollars au titre des traitements et des dépenses communes de personnel pour les trois postes qui constituerait l'équipe spéciale de la CNUCED (voir tableau 2). L'équipe spéciale est dirigée par un directeur ou une directrice à la classe D-2 qui est un membre du personnel du PAM détaché à titre non remboursable à la CNUCED jusqu'au 31 décembre 2022. Tous les emplois de temporaire seront basés à Genève. On trouvera de plus amples détails sur l'organigramme de l'équipe et les fonctions liées aux trois à l'annexe I, section A, et à l'annexe II du présent rapport.

27. La proposition comprend un montant de 642 000 dollars correspondant aux objets de dépense autres que les postes :

a) Consultants : le montant estimatif de 312 000 dollars permettrait de financer les consultants nécessaires pour fournir une expertise sur les différentes questions qui pourraient être soulevées par les parties prenantes, comme expliqué au paragraphe 24 ;

b) Voyages officiels : le montant estimatif de 260 000 dollars couvrirait les indemnités journalières de subsistance et les frais de voyage ;

c) Frais généraux de fonctionnement : le montant estimatif de 70 000 dollars permettrait de financer les transports locaux, les communications et les services de valise diplomatique pour l'expédition du matériel.

28. En outre, des contributions volontaires en nature ont été fournies, notamment le poste de conseillère ou conseiller spécial (D-2) détaché à titre non remboursable par le PAM pour la période allant de juillet à décembre 2022. Sous la direction de la Secrétaire générale de la CNUCED, la Conseillère ou le Conseiller spécial dirige l'équipe spéciale de la CNUCED chargée de l'application du mémorandum d'accord avec la Fédération de Russie, ce qui inclut les activités de liaison avec le Gouvernement de la Fédération de Russie et d'autres gouvernements, ainsi qu'avec d'autres autorités et représentants des Nations Unies compétents aux fins de l'application de l'Initiative de facilitation du commerce. Le (la) Conseiller(ère) spécial(e) mènera des consultations avec le Gouvernement de la Fédération de Russie pour traiter les demandes pertinentes visant à faciliter l'exportation sans entrave d'engrais et de produits alimentaires depuis la Fédération de Russie vers le marché mondial, et supervisera les groupes de travail sectoriels bilatéraux et multilatéraux mobilisant les acteurs concernés des secteurs public et privé.

III. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire

A. Introduction

29. Le 22 juillet 2022, l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire a été signée par la Türkiye, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Le Secrétaire général

a signé l'Initiative en tant que témoin. Les trois parties à l'Initiative ont reconnu le rôle joué par le Secrétaire général pour orchestrer les discussions qui ont débouché sur l'Initiative et ils lui ont demandé de prêter son concours en vue de l'application de cette Initiative dans le cadre de la mission humanitaire des Nations Unies et sous réserve de ses autorités et mandats.

30. Comme indiqué plus haut, l'Initiative est étroitement liée aux objectifs décrits dans la Charte des Nations Unies, aux rôles de chef de file du Secrétaire général et du Coordonnateur des secours d'urgence pour assurer une réponse rapide et cohérente face aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, comme indiqué dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux appels lancés plus récemment par l'Assemblée générale pour que soient renforcées d'urgence les mesures visant à prévenir la famine et à réduire et traiter l'insécurité alimentaire aiguë. Elle a été lancée en reconnaissance du lien qui existe entre la sécurité alimentaire mondiale et l'approvisionnement prévisible en céréales, autres denrées alimentaires et engrais, y compris l'ammoniac, exportés par les ports ukrainiens. Elle est fondée sur les accords conclus par les parties à la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, telle que modifiée (chap. XI-2, règle 11), et sur le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (partie B, par. 4.26)

31. L'objectif de l'Initiative est d'établir un couloir humanitaire maritime pour faciliter la navigation en toute sécurité aux fins de l'exportation de céréales et de denrées alimentaires connexes et d'engrais, y compris l'ammoniac, à partir des ports ukrainiens d'Odessa, de Tchornomorsk et de Ioujne. L'Initiative restera en vigueur pendant 120 jours à compter du 22 juillet 2022 et pourra être prolongée automatiquement pour la même période, à moins que l'une des parties ne notifie aux autres son intention de la modifier ou d'y mettre fin.

32. L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire prévoit la création d'un centre de coordination conjoint établi à Istanbul, en Türkiye, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui comprend des représentants des trois parties et de l'Organisation. Le centre de coordination conjoint veille au bon déroulement de l'Initiative et assure la coordination des activités. Ses principales tâches sont les suivantes : a) la mise en place d'un couloir humanitaire maritime reliant les trois ports ukrainiens désignés aux marchés mondiaux ; b) l'élaboration d'instructions permanentes à cet égard, notamment en ce qui concerne l'inspection des navires entrants et sortants ; et c) la surveillance des mouvements des navires le long du couloir humanitaire maritime.

33. Les inspections des navires entrants et sortants sont menées par des équipes d'inspection composées de représentants de toutes les parties et de l'Organisation des Nations Unies. Les inspections des navires entrants ont pour objectif de confirmer que les cales sont vides de toute cargaison et que les navires ne transportent pas de personnel non autorisé. Les inspections des navires sortants ont pour but de s'assurer que les seuls articles transportés sont ceux visés par l'Initiative, c'est-à-dire les céréales et les denrées alimentaires connexes ou les engrais, y compris l'ammoniac, et qu'aucune cargaison ou aucun personnel non autorisé n'est transporté. Les inspections sont effectuées lorsque les navires sont au mouillage dans la mer de Marmara, au sud-ouest de l'entrée du Bosphore, près d'Istanbul. Les instructions permanentes qui ont été élaborées depuis la signature de l'Initiative prévoient un site d'inspection secondaire dans la mer Noire, au nord-ouest du Bosphore.

34. Si l'objectif humanitaire de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire est clair, l'offre d'un appui par l'Organisation des Nations Unies à son application nécessite de faire appel à des capacités et à des compétences spécialisées dans l'ensemble de l'Organisation, en particulier dans le domaine des affaires

maritimes et politiques. De même, il est clair que l'opération ne pourra être étendue de manière à faire face à la crise d'ampleur mondiale liée à l'insécurité alimentaire sans que le secteur commercial participe au mouvement des céréales et des produits alimentaires connexes ou des engrais le long du couloir humanitaire maritime.

35. L'Organisation des Nations Unies a dû continuellement adapter leur concept d'opérations à l'évolution de la situation sur le terrain. Les besoins opérationnels continuent d'évoluer à mesure que progresse la mise en œuvre de l'Initiative sur le terrain et que les parties à l'Initiative prennent des dispositions, notamment en ce qui concerne les instructions permanentes plus détaillées élaborées par le Centre de coordination conjoint sur des questions telles que l'emplacement et la nature du travail des équipes d'inspection. Il a été nécessaire d'augmenter rapidement les capacités d'inspection des Nations Unies au cours des premières semaines de l'opération pour faire face au nombre croissant de navires entrant et sortant du couloir humanitaire maritime, à mesure que l'Initiative trouvait davantage de confiance dans le secteur des transports maritimes. Au 31 août, neuf inspections étaient effectuées par jour. On compte que l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, pendant sa période de validité de 120 jours, permettra le transport en toute sécurité d'un volume important de céréales commerciales et de denrées alimentaires ou d'engrais connexes, y compris l'ammoniac, depuis les trois ports ukrainiens de la côte de la mer Noire jusqu'au marché mondial. On s'attend également à ce que l'Organisation des Nations Unies doive ajuster et adapter rapidement l'appui qu'elle apporte à la mise en œuvre de l'Initiative, à mesure que les instructions permanentes et les attentes des parties seront affinées et précisées.

B. Relation entre le mandat et le budget-programme pour 2022

36. Les activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de sa participation au Centre de coordination conjoint se rapportent au programme 23 (Aide humanitaire), du plan-programme et au chapitre 27 (Aide humanitaire), du budget-programme pour 2022 (voir A/76/6 (Sect. 27) et A/76/6 (Sect. 27)/Corr.1).

C. Activités nécessaires à l'application de l'Initiative

37. Dans le cadre de l'aide que les parties ont demandée au Secrétaire général aux fins de la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, l'Organisation des Nations Unies prévoit, ou a déjà entrepris, les activités suivantes : participation aux équipes d'inspection qui contrôlent les navires à l'arrivée et au départ des trois ports de la côte de la mer Noire sous les auspices du Centre de coordination conjoint ; assistance complète en matière de secrétariat pour le travail du centre de coordination lui-même ; dialogue et contacts de haut niveau avec les parties et un large éventail d'acteurs et d'entités externes par le Coordonnateur des Nations Unies pour l'Initiative sur l'exportation des céréales par la mer Noire ; création et entretien d'une salle de surveillance fonctionnant 24 heures sur 24 ; et soutien à diverses activités d'information liées à l'assistance prêtée par l'Organisation des Nations Unies dans la mise en œuvre de l'Initiative.

D. Incidences budgétaires

38. Le montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires pour appuyer l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, depuis la signature de l'accord jusqu'au 31 décembre 2022, s'élèverait à 2 481 700 dollars (déduction faite

des contributions du personnel) au titre de l'article 27, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3
Ressources supplémentaires demandées pour 2022, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Ressources nécessaires 22 juillet-21 novembre (120 jours)*	*Ressources nécessaires 22 novembre-31 décembre 2022 (39 jours)*	*Montant total des ressources nécessaires 2022*
Autres dépenses de personnel	786,9	269,2	1 056,1
Voyages officiels	304,2	20,0	324,2
Services contractuels	49,0	13,0	62,0
Frais généraux de fonctionnement	39,3	12,0	51,3
Fournitures et accessoires	8,1	–	8,1
Mobilier et matériel	30,0	–	30,0
Subventions et contributions	700,0	250,0	950,0
Total (montant net)	**1 917,5**	**564,2**	**2 481,7**

Tableau 4
Ressources supplémentaires nécessaires pour les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) pour 2022, par catégorie et classe

	Nombre	*Détail*
Nombre de postes requis pour 2022	28	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 6 AN, 4 AL

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SSG = sous-secrétaire général(e).

39. Le montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires pour appuyer l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire s'élèverait à 1 917 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour couvrir la période initiale de 120 jours et à 564 200 dollars pour couvrir les autres 39 jours, à supposer que l'Initiative serait prolongée.

40. La proposition comprend un montant de 1 056 100 dollars qui couvrirait les salaires et les dépenses communes de personnel pour 28 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) au sein de l'équipe d'appui des Nations Unies du Centre de coordination conjoint (voir tableau 4). Les ressources estimées comprennent un taux de vacance de postes de 40 % qui tient compte du déploiement progressif du personnel, y compris celui qui a été déployé dans le cadre de la capacité de pointe. Le déploiement des 28 emplois de temporaires correspond à 25 postes à Istanbul [1 sous-secrétaire général(e), 1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 5 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national, 3 agent(e)s locaux(ales)], 1 P-4 au Siège de l'ONU, ainsi que 1 administrateur(trice) national(e) et 1 agent(e) local(e) à Ankara. On trouvera à la section B de l'annexe I et à l'annexe II de plus amples détails sur la structure organisationnelle de la participation des Nations Unies au Centre de coordination conjoint et sur les fonctions liées aux 28 postes.

41. La proposition comprend un montant de 1 425 600 dollars correspondant aux objets de dépense autres que les postes :

a) Voyages officiels : le montant estimatif de 324 200 dollars servirait principalement à payer les billets et les indemnités journalières de subsistance du personnel déployé pendant la phase de démarrage (principalement en août et septembre) dans le cadre de la capacité de pointe. Les besoins comprennent les déplacements du Coordonnateur des Nations Unies pour l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire à New York, Genève, Moscou et Kyiv pour assister à des réunions à l'appui de l'Initiative ;

b) Services contractuels : le montant estimatif de 62 000 dollars permettrait de financer des services de traduction, d'impression et d'information publique/photographie ;

c) Frais généraux de fonctionnement : le montant estimatif de 51 300 dollars permettrait de financer les transports locaux, y compris la location de véhicules, le matériel de communication, les services de valise diplomatique pour l'envoi de matériel et de trousses aux inspecteurs des navires (casques, bottes, gilets de sauvetage) ;

d) Fournitures et accessoires : le montant estimatif de 8 100 dollars permettrait de financer les fournitures et le matériel de bureau ;

e) Mobilier et matériel : le montant estimatif de 30 000 dollars permettrait d'acheter du matériel de bureautique et de communication, ainsi que du matériel d'information publique ;

f) Subventions et contributions : le montant estimatif de 950 000 dollars permettrait de financer les services d'inspection fournis par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour effectuer des inspections conjointes dans le cadre de l'aide prêtée par l'Organisation des Nations Unies au Centre de coordination conjoint, y compris les services temporaires d'un(e) coordonnateur(trice)/superviseur(euse) des inspections à la classe P-4.

42. En outre, des contributions volontaires en nature ont été fournies, notamment des bureaux, mis à la disposition du Centre de coordination conjoint par le Gouvernement turc, et un poste d'attaché(e) de liaison (hors classe) pour les affaires portuaires (P-5), fourni par le PAM sur une base non remboursable. L'attaché(e) rend compte au (à la) Chef des opérations, avec un lien hiérarchique en pointillés avec la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice humanitaire des Nations Unies à Kyiv. L'attaché(e) remplit une fonction de liaison en ce qui concerne la participation des Nations Unies à l'Initiative, dans le cadre des services de secrétariat fournis au Centre de coordination conjoint sur le terrain dans le port d'Odessa et les autres ports ukrainiens désignés, y compris dans le cadre des contacts et de la coordination des activités avec les autorités portuaires ukrainiennes, les forces militaires et les entreprises de logistique, ainsi qu'avec les autres entités des Nations Unies en Ukraine.

IV. Résumé des ressources supplémentaires nécessaires pour les deux Initiatives

43. Les incidences budgétaires pour 2022 s'élèvent à 3 524 600 dollars, comme le montre le tableau 5, y compris un montant supplémentaire de 194 300 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel).

Tableau 5
Montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires pour 2022, par chapitre du budget
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources nécessaires pour 2022
Chapitre 12 (Commerce et développement)	848,6
Chapitre 27 (Aide humanitaire)	2 481,7
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	194,3
Total (contributions du personnel comprises)	**3 524,6**

44. Bien que l'environnement opérationnel reste fluide et que l'utilisation des ressources susmentionnées puisse faire l'objet d'ajustements, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant maximal de 3 524 600 dollars. Les dépenses engagées à ce titre seront signalées dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget pour 2022, et l'on déterminera alors dans quelle mesure elles peuvent être couvertes par les crédits existants des chapitres du budget correspondant ou par le crédit global pour 2022.

V. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

45. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Approuver des ressources supplémentaires d'un montant de 3 524 600 dollars au titre du budget-programme pour 2022, au chapitre 12 (Commerce et développement) (848 600 dollars) ; du chapitre 27 (Aide humanitaire) (2 481 700 dollars) ; et du chapitre 36 (Contributions du personnel) (194 300 dollars), qui sera compensé par une augmentation équivalente de 194 300 dollars au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

b) Autoriser le Secrétaire général à prendre des engagements pour un montant ne dépassant pas les 3 524 600 dollars, comme indiqué à l'alinéa a) ;

c) Prendre note du fait que l'utilisation faite de l'autorisation d'engagement de 3 524 600 dollars pour 2022 sera indiquée dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2022 ;

d) Prendre note du fait que le Secrétaire général a l'intention de soumettre à l'Assemblée générale, pour examen pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, un rapport sur les prévisions révisées qui comprendrait les besoins budgétaires pour 2023 relatifs aux activités des Nations Unies visant à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires.

Annexe I

A. Organigramme et répartition des postes, y compris pour l'Initiative de facilitation du commerce

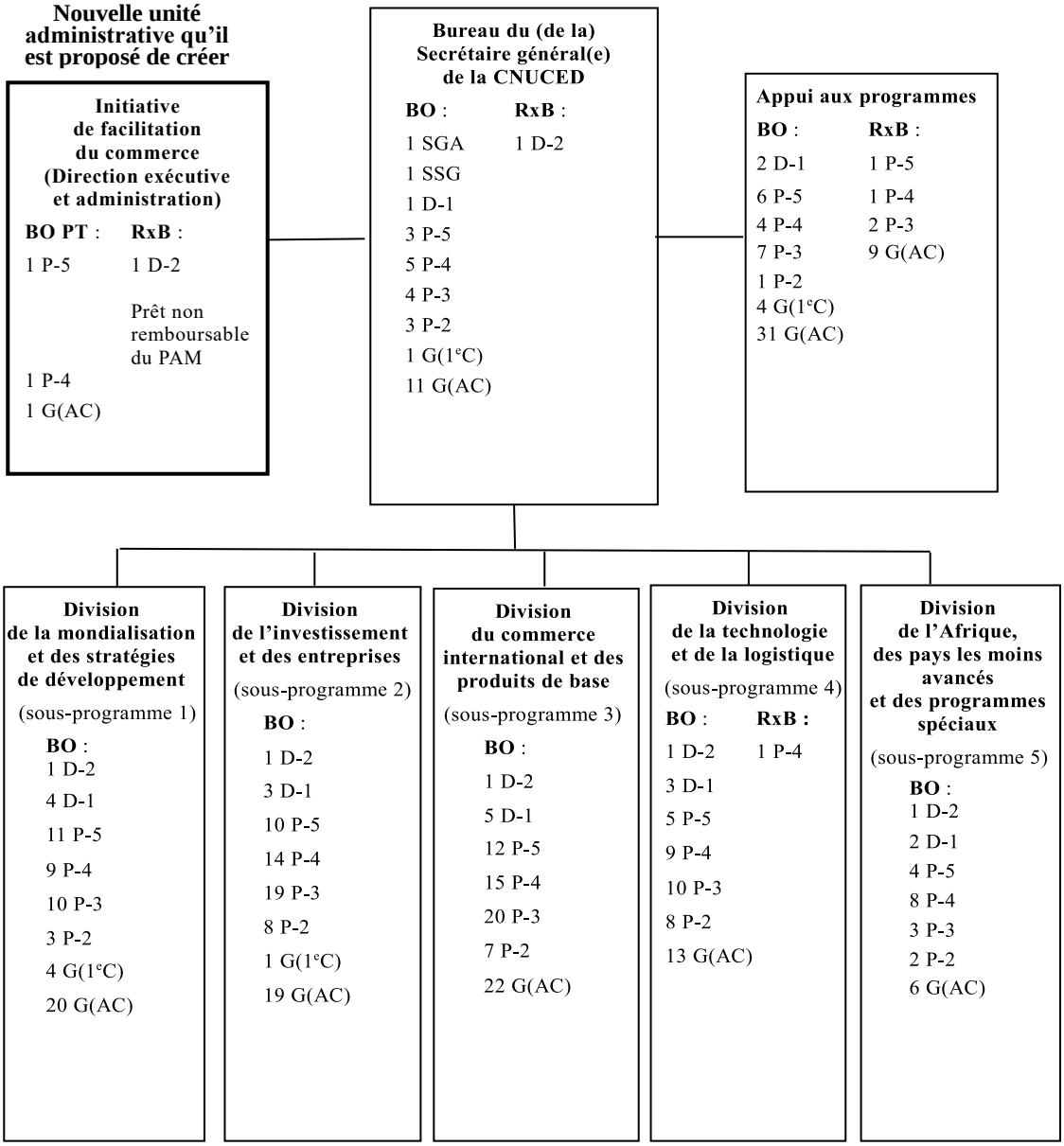

Abréviations : BO= budget ordinaire ; G(1e C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PAM = Programme alimentaire mondial ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

B. Organigramme et répartition des postes, y compris pour l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire

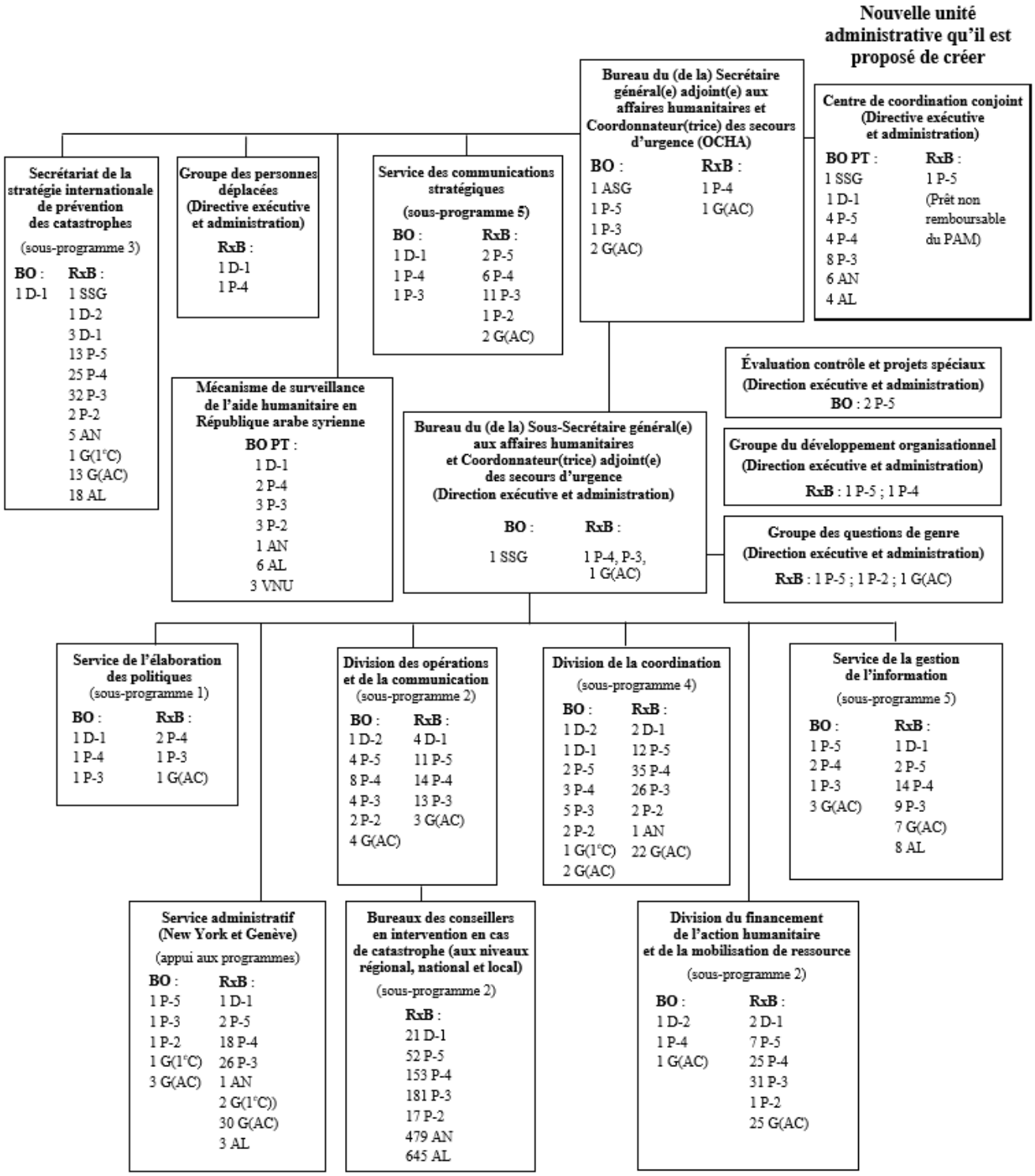

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PAM = Programme alimentaire mondial ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

Annexe II

Récapitulatif des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), par chapitre, pour 2022

Chapitre	*Nombre*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Justification, dont résumé des fonctions*
Chapitre 12 (Commerce et développement)				
Équipe spéciale de la CNUCED	1	P-5	Coordonnateur(trice) hors classe	Sous la direction de la secrétaire générale de la CNUCED et du (de la) Conseiller(ère) spécial(e), le (la) Coordonnateur(trice) hors classe mettrait en œuvre les activités liées à l'Initiative de facilitation du commerce, y compris en ce qui concerne la coordination et la facilitation des travaux des groupes de travail sectoriels bilatéraux et multilatéraux ; analyserait les demandes émanant de la Fédération de Russie, y compris les informations sur les obstacles rencontrés dans l'exportation d'engrais et de denrées alimentaires depuis la Fédération de Russie vers les marchés mondiaux ; et superviserait le travail des consultants chargés de missions liées à la mise en œuvre de l'Initiative.
	1	P-4	Économiste	Sous la direction des hauts responsables de l'équipe, l'économiste analyserait l'impact et le potentiel du mémorandum d'accord concernant l'Initiative de facilitation du commerce sur les grandes entreprises des secteurs concernés, notamment l'agriculture, la chimie (engrais), la finance, les assurances et les transports maritimes ; assurerait la liaison avec le secteur privé – y compris les associations commerciales, les groupes industriels et les entreprises – pour traiter les questions découlant du commerce non sanctionné lié au mémorandum d'accord ; et préparerait des notes et des présentations sur l'impact et le potentiel du mémorandum d'accord pour les marchés des produits de base, en particulier en ce qui concerne les prix des aliments, des engrais et d'autres produits de base essentiels pour les pays en développement.
	1	G(AC)	Assistant(e) de programme	L'assistant(e) de programme contribuerait à la planification et la mise en œuvre d'activités et de processus liés à l'Initiative de facilitation du commerce, et servirait de point focal pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre rapide des activités, ce qui suppose des activités de liaison étendues avec diverses unités administratives pour faire des demandes, obtenir des autorisations, traiter et suivre les formalités administratives et régler toute question liée à la mise en œuvre du projet, comme le recrutement de personnel, l'organisation de voyages, le décaissement de fonds et l'acquisition de matériel et de services.
Total, chapitre 12	**3**			

Chapitre	*Nombre*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Justification, dont résumé des fonctions*
Chapitre 27 (Aide humanitaire)				
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'Initiative sur l'exportation de céréales pour la mer Noire	1	SSG	Coordonnateur des Nations Unies pour l'Initiative sur l'exportation de céréales pour la mer Noire	Le Coordonnateur représenterait le Secrétaire général pour toutes les questions relatives à l'aide apportée par les entités des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative des céréales de la mer Noire, sous réserve des autorités et des mandats des Nations Unies, et ferait rapport au Chef de cabinet par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Il superviserait et dirigerait la participation des Nations Unies au Centre de coordination conjoint, y compris l'assistance plus générale apportée par les entités des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, ainsi que l'élaboration et la planification de la stratégie, et serait le principal interlocuteur de haut niveau des Nations Unies auprès des parties à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et des parties prenantes externes.
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Le (la) Spécialiste fournirait des conseils politiques au Coordonnateur des Nations Unies et appuierait/faciliterait la coordination de l'aide prêtée par l'Organisation des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, y compris en ce qui concerne les échanges du Coordonnateur des Nations Unies avec les États Membres et d'autres interlocuteurs.
	1	P-3	Assistant(e) spécial(e)	L'assistant(e) spécial(e) aiderait à la gestion de l'emploi du temps et des déplacements du Coordonnateur des Nations Unies ; contribuerait à la préparation des réunions et des rencontres, notamment en coordination avec les autres membres de l'équipe du Centre de coordination conjoint des Nations Unies et d'autres interlocuteurs en Türkiye, dans la région et ailleurs.
	1	AL	Chauffeur(euse)	Le (la) chauffeur(euse) épaulerait le Coordonnateur des Nations Unies et le (la) Coordonnateur(trice) adjoint(e).
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) adjoint(e)	1	D-1	Coordonnateur(trice) adjoint(e)/Chef de cabinet	Le (la) Coordonnateur(trice) adjoint(e) pourrait remplacer le Coordonnateur des Nations Unies dans toutes ses fonctions de représentation ; assurerait la supervision et la gestion stratégiques des principaux piliers de l'aide apportée par les entités des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire au nom du Coordonnateur des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les opérations, l'administration et les communications, tout en veillant à la cohérence de ces piliers ; et travaillerait en contact permanent avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et toutes les autres entités concernées au Siège de l'ONU en ce qui concerne l'aide requise pour la mise en œuvre de l'Initiative.

Chapitre	*Nombre*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Justification, dont résumé des fonctions*
Secrétariat du Centre de coordination conjoint	1	P-5	Spécialiste hors classe des affaires politiques/ Chef d'unité administrative	Le (la) Chef du secrétariat du Centre de coordination conjoint serait le (la) principal(e) conseiller(ère) politique du (de la) Coordonnateur(trice) des Nations Unies et du Coordonnateur(trice) adjoint(e) des Nations Unies pour les questions relatives à l'aide apportée par les Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation des céréales de la mer Noire ; aiderait les parties à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et faciliterait les travaux du Centre de coordination conjoint en particulier, notamment en ce qui concerne les discussions et les négociations relatives aux routes maritimes, à la sécurité et à toutes les autres questions touchant à la circulation sûre et sans entrave du trafic commercial par le couloir maritime humanitaire convenu ; et superviserait les services de secrétariat supplémentaires fournis à cet égard.
	1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Le (la) titulaire fournirait un appui pour toutes les fonctions relevant de la responsabilité du spécialiste hors classe des affaires politiques/Chef dans le cadre du secrétariat du Centre de coordination conjoint.
	1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Le (la) titulaire fournirait un appui pour toutes les fonctions relevant de la responsabilité du spécialiste hors classe des affaires politiques en particulier en ce qui concerne les services de secrétariat fournis par l'ONU dans le cadre des travaux du Centre de coordination conjoint.
Groupe des médias et des communications	1	P-5	Porte-parole	Le (la) titulaire serait le (la) principal(e) porte-parole de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'appui prêté à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et travaillerait en étroite coordination avec les parties à l'Initiative. Il (elle) dirigerait la planification et l'élaboration de la stratégie de communication des Nations Unies sous tous ses aspects, ainsi que les échanges quotidiens avec les médias concernant l'aide apportée par l'Organisation pour faciliter les travaux du Centre de coordination conjoint et le mouvement des navires dans le cadre de l'Initiative ; il (elle) gèrerait également une équipe chargée des relations avec les médias et de l'information du public.
	1	P-3	Spécialiste de l'information	Le (la) spécialiste de l'information aiderait le (la) porte-parole dans toutes les activités susmentionnées.
	1	AN	Spécialiste des médias nationaux (Istanbul)	Le (la) spécialiste des médias nationaux aiderait le (la) porte-parole et le (la) spécialiste de l'information dans toutes les activités susmentionnées, en mettant l'accent sur la communication avec les médias locaux.
Groupe de la communication et de la gestion de l'information	1	P-4	Chef du Groupe de la communication et de la gestion de l'information	Le (la) Chef superviserait la production de produits de suivi et de communication de l'information publics et internes et veillerait au respect des normes de qualité et des délais.

Chapitre	*Nombre*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Justification, dont résumé des fonctions*
	1	P-3	Fonctionnaire chargé des rapports	Le (la) titulaire serait la principale personne référente pour toutes les questions techniques ayant trait à l'établissement de rapports internes et externes sur les travaux du Centre de coordination conjoint et le fonctionnement de l'Initiative en général.
	1	AN	Spécialiste de l'information (Istanbul)	Le (la) titulaire serait la principale personne référente pour toutes les questions techniques ayant trait au développement d'outils et de produits de gestion de l'information, y compris des infographies, destinés à être publiés.
Opérations	1	P-5	Chef des opérations	Le (la) Chef des opérations assurerait la supervision et la direction techniques des aspects opérationnels de l'assistance prêtée par les entités des Nations Unies pour les travaux du Centre de coordination conjoint et de la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation des céréales par la mer Noire en général, notamment en dirigeant et en gérant les travaux des membres des Nations Unies qui font partie des équipes d'inspection contrôlant les navires entrants et sortants participant à l'Initiative, et le soutien apporté par les Nations Unies à la salle de veille ouverte 24 heures sur 24 au sein du Centre de coordination conjoint ; superviserait l'élaboration de directives et d'instructions permanentes concernant les aspects opérationnels de l'aide apportée par les Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire ; servirait de personne référente de haut niveau pour toutes les questions techniques ayant trait aux affaires maritimes et pour la communication avec des entités externes, notamment l'Organisation maritime internationale, à cet égard.
	3	P-3	Spécialistes des opérations conjointes/ officiers de quart	Les titulaires assureraient le fonctionnement 24 heures sur 24 de la salle de veille au sein du Centre de coordination conjoint, surveilleraient les mouvements des navires dans le couloir humanitaire maritime et veilleraient au respect des procédures et protocoles convenus.
	2	AN	Analystes de l'information/ officiers de quart	Les titulaires feraient partie de la salle de veille fonctionnant 24 heures sur 24 au sein du Centre de coordination conjoint, qui surveille les mouvements des navires dans le couloir humanitaire maritime et veille au respect des procédures et protocoles convenus.
Administration	1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Le (la) titulaire gèrerait tous les aspects administratifs de l'assistance prêtée par les entités des Nations Unies au Centre de coordination conjoint – y compris pour ce qui a trait aux ressources humaines, aux finances, aux achats, aux communications et aux technologies de l'information – et de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des céréales de la mer Noire en général, dans le cadre des pouvoirs à lui (elle) délégués. Ses fonctions comprendraient la supervision, sur le plan administratif, du détachement et du recrutement du personnel local et international, la gestion des contrats et des consultants, le développement de

Chapitre	*Nombre*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Justification, dont résumé des fonctions*
				procédures et de processus administratifs internes, et la supervision financière d'ensemble de l'assistance prêtée par les entités des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative.
	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Le (la) spécialiste des ressources humaines s'assurerait que le recrutement du personnel international et national se fasse de manière efficace et en temps voulu, et veillerait à la bonne gestion des ressources humaines en rapport à l'assistance prêtée par les entités des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Initiative.
	2	AN	Spécialistes de l'administration et des finances	Les titulaires apporteraient leur soutien au fonctionnaire d'administration hors classe et au Groupe susmentionné. Un poste sera basé à Istanbul et l'autre à Ankara pour apporter un soutien administratif et financier au travail lié à la participation des Nations Unies au Centre de coordination conjoint sous tous ses aspects. Un membre de l'équipe basé à Ankara serait chargé de tisser des liens avec les opérations et systèmes plus larges des Nations Unies, ainsi que de communiquer avec le Ministère des affaires étrangères et d'autres entités gouvernementales.
	1	AL	Assistant(e) aux opérations (Istanbul)	Les titulaires des trois postes d'agent(e) local(e) assumeraient plusieurs fonctions : appui administratif pour l'entretien des installations et du matériel ; examen des contrats et des mémorandums d'accord ; et fourniture d'un soutien en matière de technologies de l'information et des communications.
	1	AL	Assistant(e) aux technologies de l'information et des communications	
	1	AL	Assistant(e) d'équipe	
Appui du Siège	1	P-4	Spécialiste des affaires humanitaires	Le (la) spécialiste des affaires humanitaires soutiendrait les échanges et la communication entre le Bureau du Coordonnateur et les entités du Siège, notamment le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres bureaux et départements du Secrétariat, pour toutes les questions relatives à l'Initiative.
Total (chapitre 27)	**28**			